



Municipalité de Verchères

MOULIN BANAL DE VERCHÈRES, RUE MADELEINE PROJET DE RESTAURATION DE LA MACONNERIE EXTÉRIEURE

Le moulin banal est un bâtiment classé par le Ministère des communications, de la culture et de la condition féminine (MCCCF) du Québec. A ce titre, la municipalité, en tant que propriétaire, se doit de suivre la procédure liée à un bâtiment classé et se doit d'obtenir l'autorisation du Ministère avant d'intervenir sur celui-ci.

Sur presque toute la surface extérieure du mur du moulin, le mortier se détache des pierres et laisse infiltrer l'eau. Ça et là, des morceaux et même des pierres risquent de tomber alors qu'il y a également plusieurs fissures causées par les cycles de gel-dégel.

La Municipalité de Verchères a donc fait appel à un architecte spécialisé en ouvrage de pierres et de compétence reconnue par le Ministère pour élaborer le plan d'intervention sur les murs extérieurs du moulin. Cette expertise fut réalisée en juillet 2008 et soumise pour approbation au MCCCF. Selon l'expertise, le problème vient d'une mauvaise recette de mortier (mortier de ciment trop rigide) doublé des effets néfastes de la température. Il faut donc reprendre les joints avec un mortier de chaux qui a la propriété de rester lié aux éléments (pierres) malgré les mouvements qu'ils subissent avec les variations de température. Or ce type de mortier, pour en prolonger la durée de vie et éviter de reprendre l'ouvrage périodiquement doit être protégé des intempéries.

De même, le type d'assemblage des pierres des champs qui forment le mur du moulin et la qualité de celles-ci dénotent que le mortier de chaux était recouvert d'un joint large que certains appellent "crépi". Cette finition extérieure est confirmée par la consultation de documents anciens relativement aux constructions de ce type. Cependant, pour nous, l'image de "crépi" nous renvoie plutôt au modèle "blanc et rouge" que le fédéral avait donné au moulin lors de son utilisation comme phare de navigation maritime dans les années 1910-1950. Cette image est différente du résultat recherché.



Ainsi, fort de l'expertise de l'architecte, argumentée tant sur le type de construction que sur les techniques historiques des façons de faire de l'époque, confirmée par leurs propres recherches, le Ministère, (sans leur approbation, on ne peut rien faire) a approuvé cette restauration "à joints larges" ou à "crépi avec pierres apparentes" tel qu'on peut le voir sur d'anciennes photos datant d'avant "l'époque fédérale" et a accordé une subvention d'un peu plus de 40 000\$ pour ces travaux.

Cette restauration par la méthode des joints larges est la plus respectueuse de l'aspect original du moulin selon les recherches effectuées, et est celle qui permettra de mieux protéger les joints et d'assurer le transfert de cette fierté de Verchères aux générations qui nous suivent.

Les travaux seront entrepris ce printemps dès que les conditions climatiques le permettront, soit fin avril, début mai pour une période d'environ 5 à 6 semaines.



Alexandre Bélisle, maire